

# La vaccination contre la COVID-19 et ce qu'elle signifie pour moi



En obtenant le vaccin, vous vous prévaluez de la protection contre la COVID-19 et de l'assouplissement des mesures restrictives de votre communauté.



Vous devez tout de même continuer de suivre les consignes de santé publique de la localité dans des endroits publics, tels que les lieux de travail et le transport en commun. Leurs consignes prennent en compte les risques à la communauté.



Une majorité de gens au Canada a maintenant obtenu sa première dose du vaccin; bien-tôt, plusieurs seront entièrement vaccinés. Ces consignes sont fondées sur l'état actuel de la situation et elles seront actualisées à mesure que le taux de vaccination augmente et que le nombre de cas diminue.



Si vous êtes susceptible de présenter une forme grave de la maladie ou des complications, le port du masque et l'éloignement physique ajoutent une couche de protection qui réduit davantage vos risques d'exposition, peu importe le contexte. Vos risques sont encore plus bas si vous êtes dehors.

## LIEU OU ACTIVITÉ

(Suivez sans faute les directives de santé publique relatives aux rassemblements et les mesures de santé publique de la localité)

## VOUS N'ÊTES PAS VACCINÉ OU ENTièrement VACCINÉ

## VOUS ÊTES ENTièrement VACCINÉ

(c.-à-d. que vous avez reçu, il y a au moins 14 jours, la série complète d'un vaccin homologué au Canada)

Petits rassemblements en plein air avec des personnes **entièrement vaccinées**



**Barbecue avec quelques membres de la famille, camping avec des amis ou de la parenté, baignade dans un lac, câlin**

Si toutes les personnes présentes y consentent, le port d'un masque et l'éloignement physique ne sont pas requis

Le port d'un masque et l'éloignement physique ne sont pas requis

Petits rassemblements à l'intérieur avec des personnes **entièrement vaccinées**



**Souper avec quelques amis, regarder un événement sportif à la télévision, câlin**

Si toutes les personnes présentes y consentent ET que personne n'est susceptible de présenter une forme grave de la maladie ou des complications, vous pouvez envisager d'enlever votre masque et d'être en contact étroit avec des personnes entièrement vaccinées.

Le port d'un masque et l'éloignement physique ne sont pas requis

Rassemblement en plein air avec des personnes de plusieurs ménages qui **ne sont pas vaccinées, qui sont partiellement vaccinées, ou dont vous ignorez le statut vaccinal**



**Pratiquer un sport de contact rapproché, rassemblement avec un groupe d'amis, fête d'enfants en plein air, mariage en plein air**

Pour le moment, envisagez le port d'un masque si l'éloignement physique ne peut être maintenue, surtout si quelqu'un est susceptible de présenter une forme grave de la maladie ou des complications

Le port d'un masque et l'éloignement physique ne sont pas requis

Rassemblement à l'intérieur avec des personnes de plusieurs ménages qui **ne sont pas vaccinées, qui sont partiellement vaccinées, ou dont vous ignorez le statut vaccinal**



**Célébration ou cérémonie privée, fête d'anniversaire à l'intérieur, lieu de culte, centre de conditionnement physique**

Portez un masque et maintenez l'éloignement physique

Suivez les mesures établies par le propriétaire ou l'organisateur pour réduire le risque de transmission de la COVID-19

Dans la mesure du possible, ouvrez les portes et les fenêtres

Suivez les mesures établies par le propriétaire ou l'organisateur pour réduire le risque de transmission de la COVID-19

Si vous êtes susceptible de présenter une forme grave de la maladie ou des complications, envisagez le port d'un masque et maintenez l'éloignement physique

Dans la mesure du possible, ouvrez les portes et les fenêtres

Grands rassemblements à l'intérieur ou en plein air en contact étroit avec les autres



**Foule dense lors d'un concert, événement sportif organisé, grande fête à domicile**

Portez un masque

Suivez les mesures établies par le propriétaire ou l'organisateur pour réduire le risque de transmission de la COVID-19

Maintenez l'éloignement physique dans la mesure du possible

Envisagez de ne participer qu'aux activités dont le plan de sécurité respecte les conseils relatifs à la santé publique de la localité

Si vous êtes susceptible de présenter une forme grave de la maladie ou des complications, ou si vous vous trouvez dans une foule à l'intérieur, envisagez le port d'un masque et maintenez l'éloignement physique

Suivez les mesures établies par le propriétaire ou l'organisateur pour réduire le risque de transmission de la COVID-19

\*Continuez vos bonnes habitudes; lavez vos mains, couvrez votre bouche lorsque vous toussiez ou éternuez et améliorez la ventilation. Évitez les contacts étroits avec les autres si vous présentez des symptômes de COVID-19, même si vous êtes vacciné.